

CONTENU DU DOSSIER DEMATERIALISE

DEPLOIEMENT DE LA PRATIQUE AVANCEE REPLACEMENT DES INFIRMIERS DE PRATIQUE AVANCEE EN FORMATION

Année 2020

1. POUR LES STRUCTURES

1.1 Porteur

Structure bénéficiaire du financement	
Nom de la structure	
Adresse complète	
Type d'établissement	
Statut juridique	
Cotisant à un OPCO	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nom et prénom du Directeur	
Courriel	
Téléphone	
Nom et prénom du référent du dossier	
Fonction du référent	
Courriel	
Téléphone	
Nom et prénom du signataire de la convention	
Fonction du signataire de la convention	
Adresse complète du signataire de la convention	

Courriel	
Téléphone	
N° SIRET	
N°FINESS Juridique	
Compte bancaire	Nom de la banque : IBAN : BIC :

1.2 Infirmiers concernés

Nombre d'infirmiers concernés par ce dossier de demande de financement :

- Un infirmier
- Deux infirmiers
- Trois infirmiers
- Autre, précisez :

Infirmier salarié (tableau à dupliquer, dans le même dossier, si plusieurs professionnels de la structure sont concernés)

- Nom, prénom :
- Grade professionnel :
- Fonction :
- Date de naissance :
- Date d'obtention du diplôme d'Etat infirmier :
- Numéro ADELI :
- Numéro d'Ordre national des infirmiers :
- Adresse courriel :
- Numéro de téléphone :

Université accréditée pour délivrer le diplôme :

- Nom :
- Région :

Admission pour une formation en :

- 1^{ère} année
- 1^{ère} année partielle
- 2^{ème} année
- 2^{ème} année partielle

Option choisie :

- Pathologies chroniques stabilisées...
- Oncologie et hématologie
- Néphrologie, dialyse et transplantation rénale
- Santé mentale et psychiatrie
- Urgences (sous réserve)

3. Engagement

Engagement du représentant de la structure

Les structures, dont la demande est retenue, s'engagent à :

- Financer la formation de l'infirmier visant l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée conférant le grade de master ;
- Utiliser le financement de l'ARS Ile-de-France pour des remplacements de l'infirmier engagé dans la formation ;
- Positionner l'infirmier dans des fonctions de pratique avancée dès l'obtention du diplôme ;
- Communiquer à l'ARS les informations nécessaires au suivi du dossier.

Les financements alloués au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) feront l'objet d'une convention précisant les engagements du bénéficiaire du financement, ainsi que les modalités de versement des crédits.

La totalité de la somme allouée sera utilisée au service du projet retenu, la possibilité de financer des charges de structure ne pourra pas être prise en compte.

Le représentant de la structure certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait à _____, le :

Nom du représentant de la structure :

Signature du représentant de la structure:

Tampon :

Documents à fournir par les structures

Pour les structures, les documents à joindre impérativement et simultanément à la demande sont les suivants :

1. Lettre d'engagement type signée (cf. ci-dessus) par le représentant de la structure et certifiant exactes les informations communiquées dans le dossier
2. Lettre d'engagement de l'employeur à prendre en charge financièrement la formation universitaire de l'infirmier
3. Lettre d'engagement de la structure à positionner l'infirmier dans des fonctions de pratique avancée dès l'obtention du diplôme
4. Relevé d'identité bancaire (RIB) de la structure à laquelle le financement est attribué
5. Justificatif de demande d'inscription de l'infirmier dans une université accréditée délivrant le diplôme d'infirmier en pratique avancée
6. Document attestant du numéro ADELI de l'infirmier
7. Document attestant du numéro d'inscription à l'Ordre national des infirmiers, ou justificatif d'une demande d'inscription à l'Ordre infirmier
8. Projet présentant la stratégie de déploiement de la pratique avancée au sein de la structure et notamment le réinvestissement de la formation du ou des IPA
9. Attestation d'admission dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée conférant le grade de master, fourni par l'université, pour chaque professionnel concerné. Ce dernier document pourra être adressé ultérieurement à l'ARS, dès communication par l'université.

2. POUR LE PROFESSIONNEL LIBERAL

Infirmier libéral bénéficiaire du financement	
Nom	
Prénom	
Adresse professionnelle complète	
Statut juridique (cabinet, SISA...)	
Courriel	
Téléphone	
Numéro de facturation (figurant sur les feuilles de soins)	
Compte bancaire professionnel	Nom de la banque : IBAN : BIC :
Date de naissance	
Date d'obtention du diplôme d'Etat infirmier	
Numéro ADELI	
Numéro d'Ordre national des infirmiers	

Informations relatives à la formation IPA
Université accréditée pour délivrer le diplôme : - Nom : - Région :
Admission pour une formation en : <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année partielle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année partielle
Option choisie : <input type="checkbox"/> Pathologies chroniques stabilisées... <input type="checkbox"/> Oncologie et hématologie <input type="checkbox"/> Néphrologie, dialyse et transplantation rénale <input type="checkbox"/> Santé mentale et psychiatrie <input type="checkbox"/> Urgences (sous réserve)

Engagement du professionnel libéral

Les infirmiers libéraux, dont la demande est retenue, s'engagent à :

- Exercer des fonctions de pratique avancée dès l'obtention du diplôme en Ile-de-France ;
- Utiliser le financement de l'ARS Ile-de-France pour des remplacements durant la formation ;
- Communiquer à l'ARS les informations nécessaires au suivi du dossier.

Les financements alloués au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) feront l'objet d'une convention précisant les engagements du bénéficiaire du financement, ainsi que les modalités de versement des crédits.

La totalité de la somme allouée sera utilisée au service du projet retenu.

L'infirmier libéral certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait à _____, le :

Nom de l'infirmier libéral :

Signature de l'infirmier libéral :

Tampon :

Documents à fournir par le professionnel libéral

Pour les infirmiers libéraux, les documents à joindre impérativement et simultanément à la demande sont les suivants :

1. Lettre d'engagement type (cf. document ci-dessus) signée par le professionnel infirmier et certifiant exactes les informations communiquées dans le dossier
2. Lettre d'engagement à exercer, en Ile-de-France les fonctions relatives à la pratique avancée, dès l'obtention du diplôme
3. Justificatif de demande d'inscription de l'infirmier dans une université accréditée délivrant le diplôme d'infirmier en pratique avancée
4. Relevé d'identité bancaire (RIB) professionnel
5. Photocopie de la feuille de soins Auxiliaire médical(e) personnalisée
6. Document attestant du numéro ADELI de l'infirmier
7. Document attestant du numéro d'inscription à l'Ordre national des infirmiers
8. Projet présentant les objectifs, résultats attendus, actions, acteurs associés et calendrier du déploiement de la pratique avancée au sein du territoire d'exercice (avec lettres de soutien de professionnels de santé, notamment de médecins, au projet)
9. Attestation d'admission dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée conférant le grade de master, fourni par l'université. Ce dernier document pourra être adressé ultérieurement à l'ARS, dès communication par l'université.